

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 39/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le seize juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames BLANC Andréa, GRANATO Laura, GONNET Béatrice, LYON Lucienne, Messieurs VADOT Pierre-Yves, CHAUVEAUX Boris, DAUMAS Baptiste, FONTANARAVA Vincent, RAPHAELIAN Paul, et RICHAUD Fabien.

Absente excusée : Madame RENON Céline

Convocation et affichage : 09/07/2026

Monsieur RAPHAELIAN Paul a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE : DEVIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet concernant la rue de la Bouironne.

Cette voie se dégrade très souvent et très rapidement et la pose d'emplois ou d'enrobés à froid n'est pas suffisante pour la maintenir en bon état.

Le projet consiste à réaliser un revêtement bicouche à l'émulsion de bitume gravillonnée au 6/10 et au 4/6. Ce projet a obtenu une subvention de 55 % du département au titre du FODAC.

Le deuxième projet de voirie concerne le chemin du clos de Moune dont une partie (60 mètres linéaires) est très dégradée et nécessite : scarification, remise en forme, fourniture et mise en oeuvre de grave 0/20 sur 5 à 10 cm d'épaisseur moyenne pour reprofilage de surface et création des formes de pentes, réalisation d'un revêtement bicouche.

Pour ces deux projets trois entreprises ont été contactées. Ce sont les entreprises habituelles pour ce qui concerne les travaux de voirie. Ces trois entreprises ont déjà travaillé pour la commune et donné entière satisfaction.

Monsieur le Maire présente les trois offres.

A l'unanimité le conseil choisit l'entreprise EIFFAGE qui présente l'offre la mieux disante. Le montant de ce devis est de 17121,38 € HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les travaux ci-dessus référencés,
- valide le devis de l'entreprise EIFFAGE qui présente l'offre la mieux disante pour un montant de 17121,38 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 21 juillet 2026

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Paul RAPHAELIAN